

Consommation d'espace Les espaces naturels, agricoles et forestiers consommés entre 2006 et 2016

En Pays de la Loire, 25 200 hectares de surfaces naturelles, forestières et agricoles cadastrées ont disparu entre 2006 et 2016.

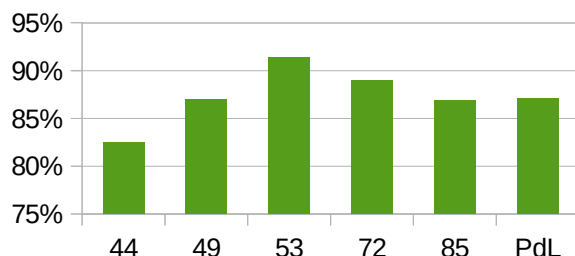
Les espaces naturels, agricoles et forestiers (Naf) sont ceux qui n'ont pas été artificialisés par l'homme. Selon leur nature, ils sont encore disponibles soit pour l'accueil des espèces (habitats naturels pour la faune et la flore) soit pour la production alimentaire.

Ils constituent des espaces privilégiés pour l'extension urbaine.

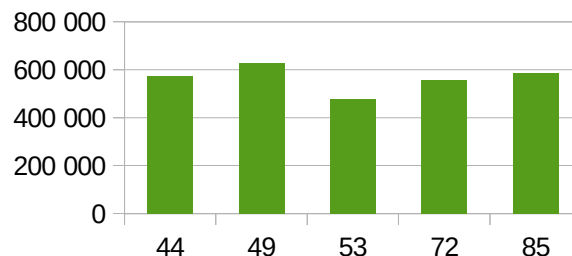
87 % des surfaces cadastrées de la région revêtent un caractère naturel ou agricole.

Au 1^{er} janvier 2016, on recense 2,82 millions d'hectares de surfaces naturelles, agricoles et forestières dans la région. La Mayenne est le département le plus couvert (91,4 % correspondant à 480 000 hectares). Par comparaison, la Loire-Atlantique n'est couverte qu'à 81,5 % (correspondant à 579 000 hectares).

Part des surfaces Naf dans la surface départementale en 2016 (%)



Surfaces naturelles, agricoles et forestières cadastrées en 2016 (hectares)



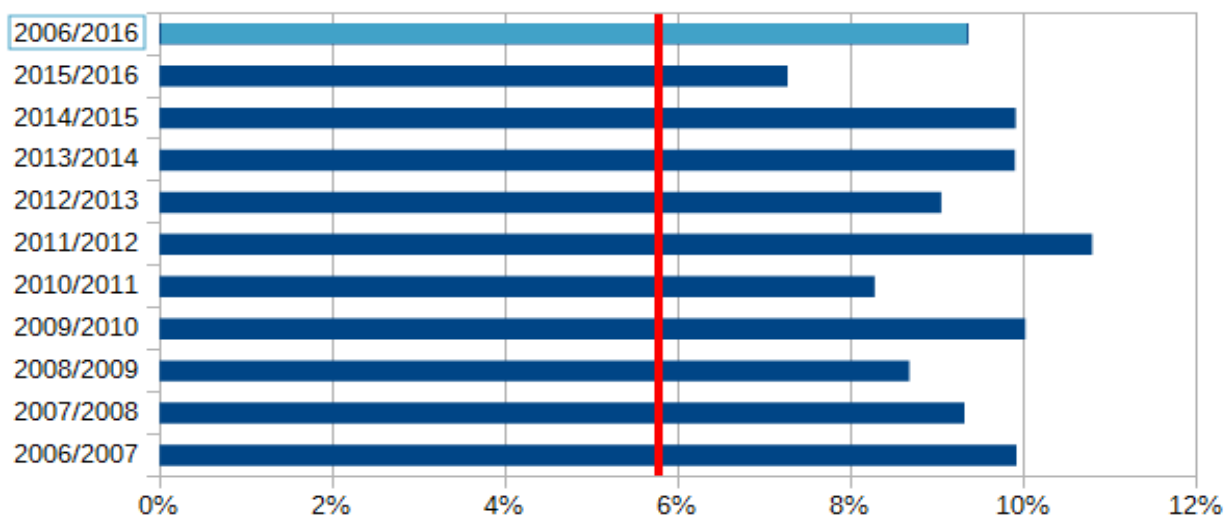
En dix ans, les Pays de la Loire ont largement contribué à la consommation nationale d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Selon une étude nationale effectuée par le Cerema¹, « la consommation d'espaces Naf (naturels, agricoles et forestiers) diminue constamment, pour atteindre 18 236 ha entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2016. En parallèle, la consommation d'espaces se polarise, en suivant notamment l'évolution de la population. On observe ainsi une réelle différence entre l'Ouest, dynamique et fortement consommateur d'espaces et l'Est de la France. »

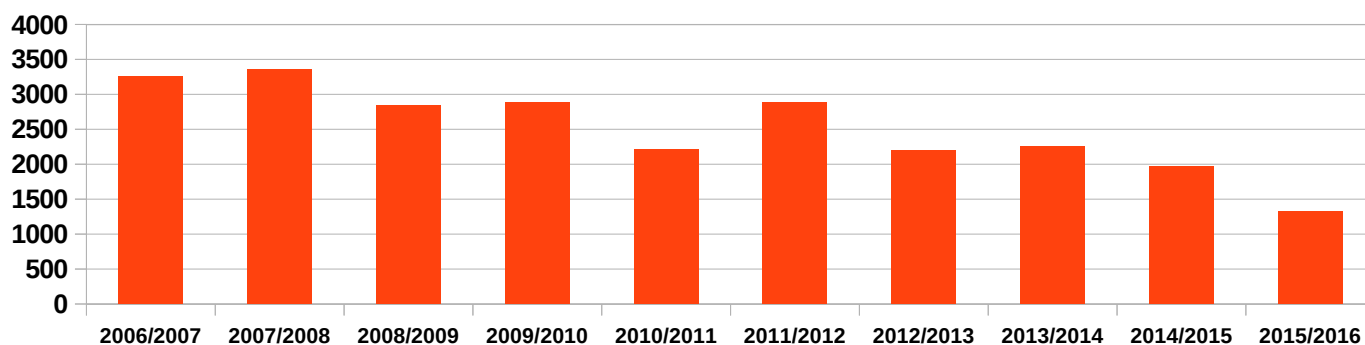
25 200 hectares de surfaces naturelles, agricoles et forestières ont disparu en Pays de la Loire en 10 ans.

Part des surfaces naturelles, agricoles et forestières, consommées en France par les Pays de la Loire (%)

■ 5.9%: part de la surface cadastrée régionale dans le total national



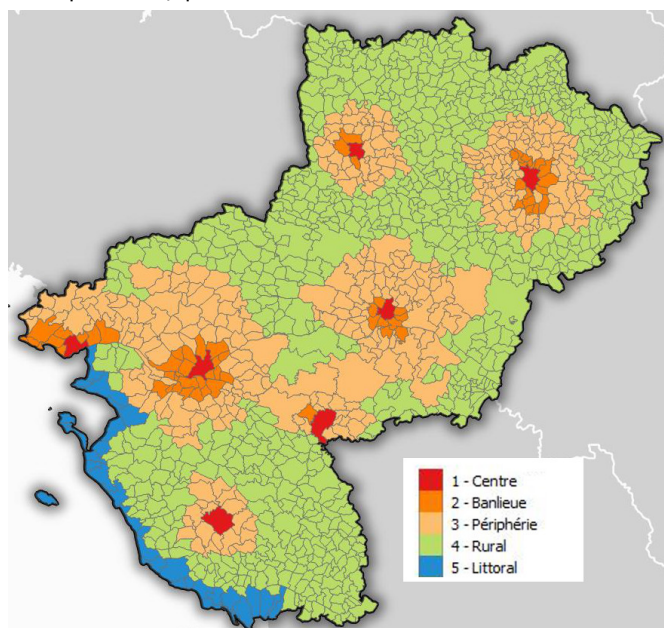
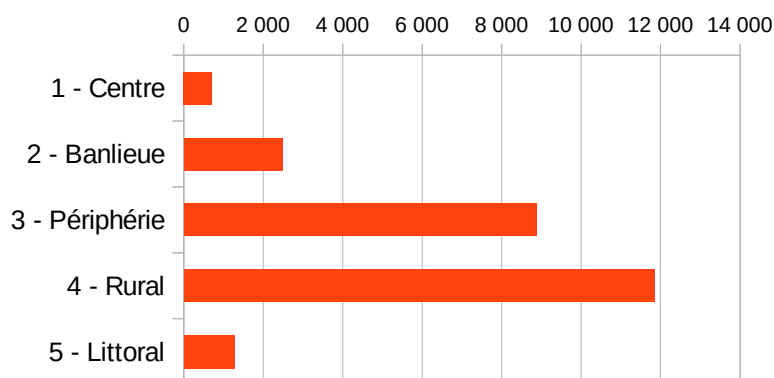
Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers en Pays de la Loire (hectares) - fichiers DGFiP 2006 à 2016



Ainsi, en 10 ans, la région Pays de la Loire, alors qu'elle représente 5,9 % de la surface nationale cadastrée de 2016, a contribué à la consommation de surfaces naturelles et agricoles à hauteur de 9,4 % au cours des 10 dernières années.

En Pays de la Loire, le rythme de consommation des espaces Naf ralentit depuis trois/quatre ans mais reste encore élevé.

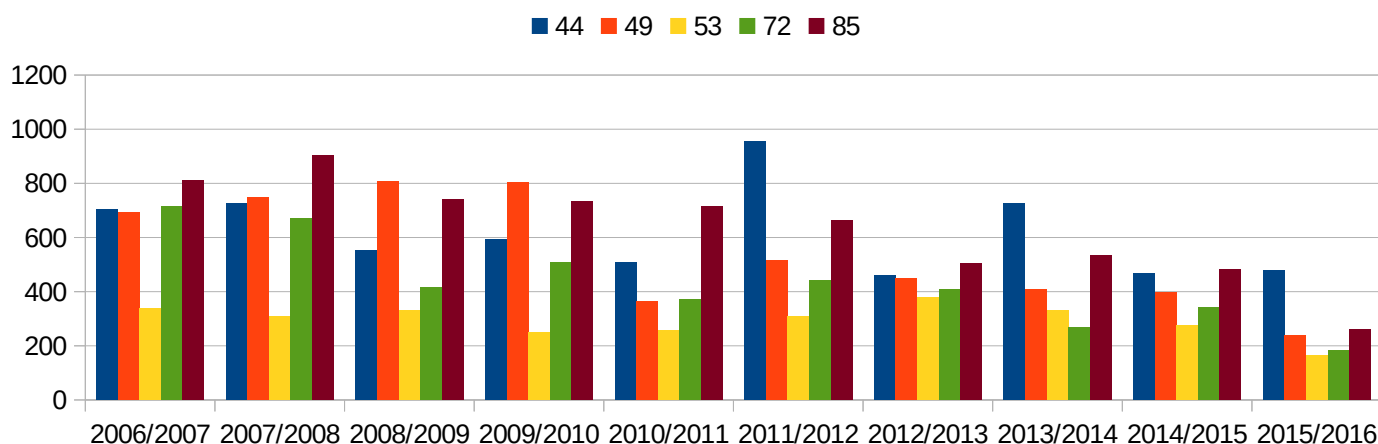
Espaces Naf consommés entre 2006 et 2016 par type de territoire (ha)



La Loire-Atlantique et la Vendée sont les premiers consommateurs d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Ces deux départements consomment autant d'espaces naturels, agricoles et forestiers que les trois autres. Or, ce sont déjà les deux départements les plus artificialisés² de la région (respectivement 14,8 % et 11,9 %).

La seconde couronne des grandes aires urbaines, ainsi que les zones rurales, sont les plus grandes consommatrices d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

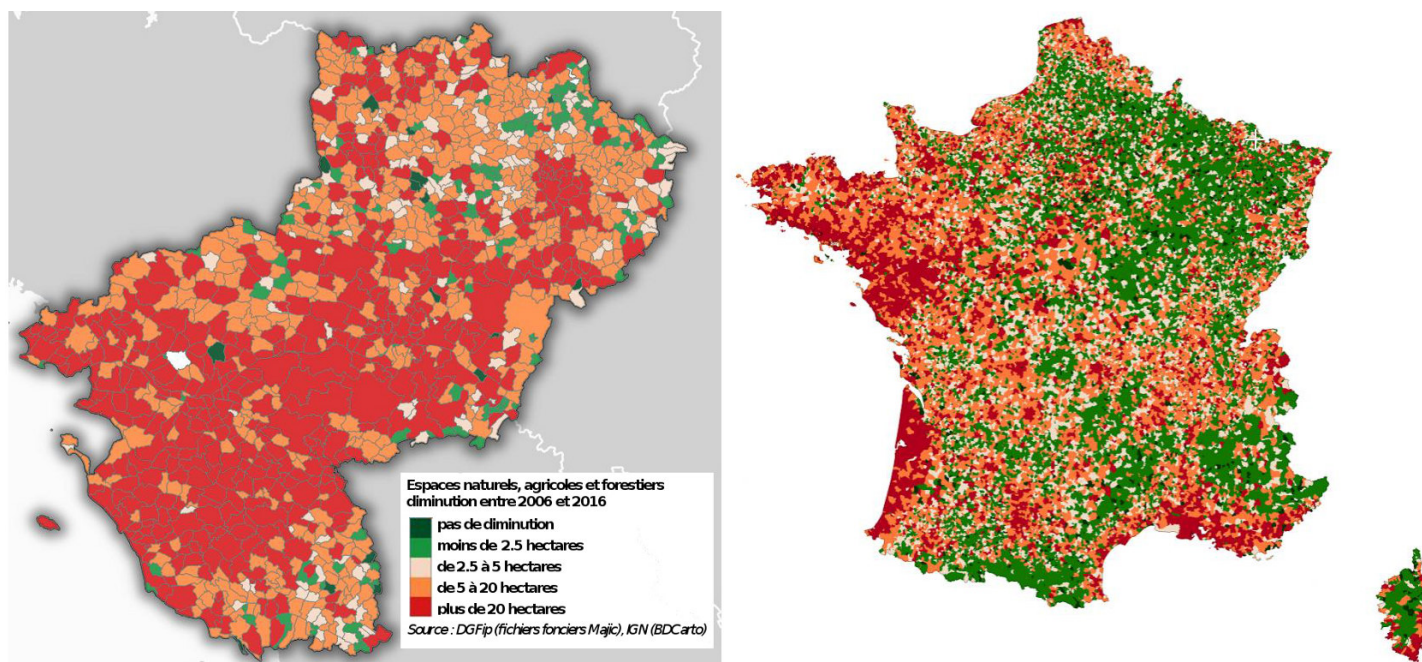
Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par département (hectares) - fichiers DGFiP 2006 à 2016



En dépit de quelques hausses ponctuelles (en 2013/14 pour la Loire-Atlantique, en 2014/15 en Sarthe), un ralentissement de la consommation semble cependant s'amorcer depuis 2012 dans les cinq départements de la région.

2 Cf. Indicateurs construits à partir des surfaces artificialisées, en ligne sur le site internet de la Dreal des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-surfaces-artificialisees-a2762.html>

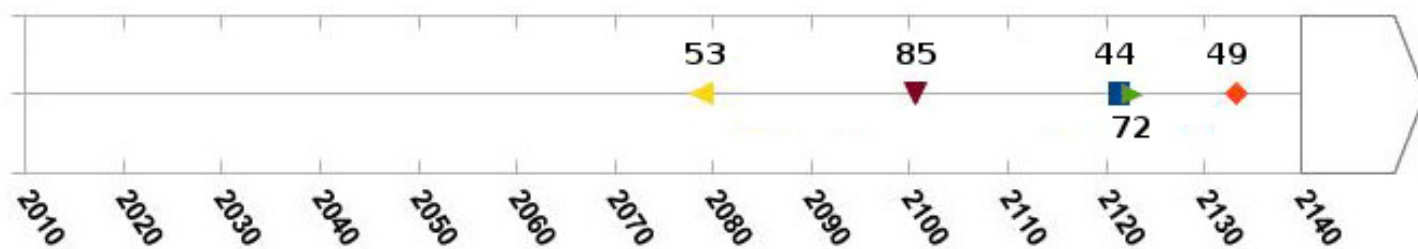
La carte régionale, dont la légende reprend les seuils de l'analyse nationale (20, 5, 2,5 et pas d'hectares consommés par commune et par an), souligne l'intensité du phénomène de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans pratiquement toute la région des Pays de la Loire.



Problématiques associées

Si le rythme observé lors de la décennie précédente se poursuivait en Pays de la Loire, ce seraient encore 44 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui disparaîtraient avant 2030.

Les espaces naturels et agricoles se réduisent peu à peu par artificialisation. Au rythme de croissance 2009/2015, pourtant observé en période de ralentissement économique, il suffira d'à peine plus de cent ans (en 2114) pour doubler les surfaces artificialisées de 2009. Les écarts entre départements sont bien entendu très importants, allant de 70 années (en l'an 2079) pour la Mayenne, à 120 ans (en l'an 2130) pour le Maine-et-Loire (Cf. publication sur les [surfaces artificialisées](#), également disponible sur le site de la Dreal).



Estimation du temps nécessaire pour doubler les surfaces artificialisées de 2009

Or, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers interroge la soutenabilité de notre manière d'aménager le territoire. L'éloignement de la population des villes-centres et le développement de zones d'activités périphériques conduit à une amplification des déplacements, notamment domicile-travail, mais également pour les activités liées aux échanges commerciaux.

Par ailleurs, cette consommation d'espaces réduit notre capacité future à stocker le carbone des sols. Comme la reconstitution d'un stock de carbone organique dans le sol demande plusieurs décennies, mieux vaut préserver les zones ayant les réserves les plus importantes (prairies et forêts notamment) et maîtriser l'artificialisation des sols.

Ensuite, l'artificialisation des terres parce qu'elle conduit souvent à leur imperméabilisation, réduit la possibilité de recharge des eaux souterraines en limitant les possibilités d'infiltration. Elle peut aggraver le risque inondation par l'intensification des phénomènes de ruissellement, la diminution des zones d'expansion des crues et l'augmentation du nombre de personnes exposées.

Enfin, la consommation d'espaces agricoles réduit notre capacité à subvenir localement à nos besoins alimentaires.

En savoir plus sur les données utilisées

La Dreal des Pays de la Loire a utilisé des agrégats communaux produits par le Cerema Nord-Picardie à partir des données fiscales de la direction générale des finances publiques, la DGFip. Ces données sont collectées dans des fichiers fonciers également appelés fichiers Majic pour « mise à jour des informations cadastrales ».

Les fichiers fonciers, utiles pour connaître l'utilisation des sols

Dans les fichiers fonciers, chaque parcelle est composée d'une ou plusieurs subdivisions fiscales (suf). Pour chaque subdivision fiscale, les fichiers fiscaux précisent un « groupe de nature de culture ». Il existe 13 groupes de nature de culture :

- 4 sont de nature agricole (terres, prés, vergers, vignes).
- 2 ont plutôt les caractéristiques des espaces naturels et forestiers (bois, landes).
- 1 correspond à de l'eau (uniquement l'eau cadastrée).
- les 6 autres sont considérés comme des espaces artificialisés (carrières, jardins, etc.).

Les fichiers fonciers ne portent cependant que sur les parcelles cadastrées. Ainsi, ils ne nous permettent pas, sinon par différentiel, d'estimer l'état et les évolutions des surfaces non cadastrées (les étangs, les rivières, les espaces publics et les routes notamment).

Le choix d'une comparaison inter-millésimes

Pour réaliser une comparaison dans le temps, deux méthodes sont possibles :

1. la rétopolation : grâce à un seul millésime (le plus récent dont on dispose), on utilise la date de construction affichée pour chaque parcelle afin de repérer combien de surfaces ont été bâties. Par exemple, si une maison a été construite en 2013 sur une parcelle de 500 m², on considérera que 500 mètres carrés ont été bâtis
2. la comparaison inter-millésimes : cette fois, tous les millésimes dont on dispose sont utilisés. On fait alors état de l'usage des sols dans un millésime de données et, par différence avec d'autres millésimes, on estime les changements d'état des sols.

C'est la seconde méthode qui a été privilégiée par le Cerema Nord-Picardie. Elle est certes un peu moins fiable que la première, mais elle facilite les traitements nationaux à grande échelle.

Le Cerema a utilisé les millésimes disponibles annuellement de 2006 à 2016. Un millésime correspond à une situation au 1^{er} janvier.

Des données redressées

Par la suite, pour être plus fiables, les résultats, obtenus par comparaison des millésimes, ont été redressés automatiquement ou à la main, afin de :

- s'affranchir des évolutions des surfaces non cadastrées. D'une année à l'autre, notamment du fait de grands travaux par la puissance publique ou de rétrocessions de voiries privées à des communes par exemple, d'importantes surfaces cadastrées peuvent tantôt ne plus l'être, tantôt le redevenir.
- traiter les variations extrêmes. Par exemple, une très grande parcelle de 5 hectares comprenant une maison d'habitation est rachetée par un maraîcher qui choisit de la cultiver : la parcelle autrefois considérée comme un jardin, c'est-à-dire comme une surface artificialisée, est dorénavant classée terre agricole. Si, l'année suivante, le maraîcher effectue de la vente directe à domicile (activité secondaire), sa parcelle peut à nouveau changer de statut et rejoindre les parcelles à vocation économique de la commune. Or, ce changement fiscal ne reflète pas à un changement réel d'usage.

Concrètement, le Cerema a choisi de redresser :

- les évolutions de plus de 70 hectares d'artificialisation dans une commune,
- les évolutions de plus de 35 hectares d'espaces naturels ou agricoles apparus dans une commune.

Dans ces situations, le Cerema a considéré que la consommation d'espaces pour l'année concernée était nulle.

Les seuils de 35 et 70 hectares ont été choisis après une analyse fine de cas extrêmes sur plusieurs années. Ce sont notamment le traitement des golfs et des camps militaires par les fichiers fonciers qui a attiré son attention.

Le Cerema invite cependant à reprendre les données localement pour détecter et prendre du recul par rapport à des résultats aberrants qui n'auraient pas été redressés car en-deça des seuils fixés.

Des données disponibles et commentées sur le site du Cerema

Sur son site, le Cerema a publié les données nationales par commune, leur analyse et la méthodologie pour les traiter :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/consommation-espaces-ses-determinants-apres-fichiers-1>

Des données utiles pour réfléchir localement à un projet territorial

Le Cerema conclut son analyse en invitant les acteurs locaux à constituer un projet territorial fédérateur pour stopper l'artificialisation des sols.

« A un niveau global, on observe une corrélation entre construction et consommation d'espaces. Ceci n'est cependant plus valable à un niveau local. En effet, à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, on observe une absence de corrélation entre dynamique et consommation d'espaces. Il existe bien une pression liée à la dynamique locale. Cependant, on peut répondre de manières très différentes à cette pression, c'est-à-dire par un projet fortement ou faiblement consommateur d'espaces. En d'autres termes, cela rappelle que le projet territorial, décliné dans les règles des documents d'urbanisme, est prépondérant. Les acteurs locaux ont donc plus que jamais la main pour enrayer le phénomène. »

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
**Service de la connaissance
des territoires et de
l'évaluation**

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes cedex 2
tél : 02.72.74.73.00
fax : 02.72.74.73.09

Directrice de publication
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

Contact à la Dreal des Pays de la Loire/SCTE/DOES
Gwénaëlle Le Bourhis / référente prospective et consommation d'espace
Avec l'appui technique du Cerema

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/gestion-econome-et-consommation-de-r604.html>